APEME Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel Eau & Rivières de Bretagne

Modification simplifiée N°1 du SCoT du Pays de Saint –Malo
Contribution à la consultation publique 07/02/2020

Les associations APEME, Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel et Eau & Rivières de Bretagne expriment leur opposition à la Modification simplifiée N°1 du SCoT qui dans une urgence injustifiable par les élus locaux et communautaires du Pays de St Malo aggrave, la pression immobilière du littoral d'Ille & Vilaine.

Les associations APEME, Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel et Eau & Rivières de Bretagne constatent et ne peuvent accepter que, dans **la plus grande discrétion,** les 30 membres du Comité du Pays de Saint-Malo, Maires et élus municipaux délégués, aient décidé de procéder à une Modification simplifiée du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), super Plan Local d'Urbanisme (PLU) commun aux 73 communes du Pays de Saint-Malo, ouvrant 39 secteurs littoraux à un renforcement de l'urbanisation.
En effet seule **une affiche par commune littorale** informe la population de la consultation publique ouverte du 24 janvier au 24 février 2020 ! **Aucune information sur les sites internet des communes** !
C'est une situation inacceptable au regard du droit et au devoir de l'information claire, sincère et véritable des citoyens en matière d'environnement et de santé (convention d'Aarhus).
Avec le SCoT ratifié le 8 décembre 2017, Vous les élus actuels, à la différence de vos prédécesseurs, avez décidé d'ouvrir à la spéculation immobilière de grands espaces naturels et agricoles de la façade littorale du département, y compris sur des espaces protégés qualifiés de remarquables.
Cette modification N°1 du SCoT conduit à un renforcement supplémentaire de la pression immobilière sur le littoral, y compris dans des espaces naturels qui avaient été exclus dans le SCoT (coupures d'urbanisation,…) !
Comme pour le SCOT que vous avez voté en décembre 2017, **vous avez maintenu le projet sans rien modifier malgré l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale qui de manière détaillée vous a clairement indiqué les atteintes préjudiciables à l'environnement que ne manquera pas de générer cette modification !**

Alors que à l'instar de tous les candidat.e.s aux élections municipales qui jurent, la main sur le cœur, qu'ils (elles) s'engagent à protéger l'environnement, les sites naturels et la biodiversité de leur commune, à stopper l'étalement urbain et le bétonnage du littoral et … à consulter la population sur les projets, pourquoi vous, les élus qui se représentent ne mettez-vous pas en pratique votre engagement en informant la population sur ce document d'aménagement qui va avoir un impact important sur plusieurs communes ?
Pourquoi avez-vous décidé de ne pas procéder à l'ouverture d'une enquête publique avec Commissaire enquêteur en lieu et place d'une consultation publique, en catimini ?
De surcroît, pourquoi vous réservez-vous la connaissance du bilan de la concertation publique ? Aucune publication du bilan n'est indiquée dans la délibération que vous avez votée !
Alors même que plusieurs d'entre vous ne se représentent pas, pourquoi une telle urgence à faire cette modification du SCoT, en pleine campagne pour les municipales alors que la Loi ELAN donne jusqu'à fin 2021 pour mettre le SCoT en conformité avec celle-ci?
Les associations environnementales : APEME, Amis du Rivage de la Baie du Mont Saint-Michel et Eau & Rivières de Bretagne dénoncent le manque de transparence et de concertation des élus siégeant au Comité du Pays de Saint-Malo et demandent :

- Le report de la modification simplifiée du SCoT après les élections municipales ET après l'enquête publique et l'approbation du STRADDET (Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires), sorte de super PLU à l'échelle de la région Bretagne.
- L'organisation d'une véritable enquête publique avec un Commissaire-enquêteur et l'organisation de réunions publiques dans chacune des communes ayant un site de densification d'urbanisation.
- La publication du rapport de la consultation publique.

Marie FEUVRIER, présidente de l'APEME / Secrétaire adjte d'Eau & Rivières de Bretagne
Rozenn PERROT, Animatrice du Groupe Nord 35 Eau & Rivières de Bretagne
Pierre LEBAS président des Amis du Rivage de la baie du Mont Saint-Michel